# AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS & AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les Collectivités mettent à votre disposition une équipe de professionnels pour :









Vous Vous aider à définir informer votre projet

Vous assister techniquement

Vous rechercher des aides financières

#### **DES CONSEILS GRATUITS**

#### Rencontrez l'équipe SOLIHA lors des permanences:

- Du lundi au vendredi, dans les locaux de SOLIHA Ardennes.
- Le mardi : 14h 16h,
   à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
   37. ter avenue du G. de Gaulle 08 110 CARIGNAN
- Le jeudi : 14h 16h,
   à la Maison Communautaire
   d'Ardenne Métropole
   7 bis Promenoir des Prêtres
   08 200 SEDAN

#### **Contactez-nous:**



# SOLIHA, l'expert de confiance pour votre habitat

1 avenue Gustave Gailly, 08 000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES opah.am-pdl@soliha.fr

0 800 400 240 (appel gratuit)





#### .

#### N'HÉSITEZ PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS!



















# L'OPAH-RR: c'est quoi?

Une Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale est un dispositif qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires à réhabiliter des logements privés anciens.

#### > Quelles sont ces aides?

De 2022 à 2027, bénéficiez de subventions de l'Anah, d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg.

#### > Quel est le montant des aides ?

Des subventions pouvant atteindre 10% à 90% du montant HT des travaux éligibles.

#### > Pour quels logements?

Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans.



## > Pour qui?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition de ressources).
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant.

# Une démarche dynamique

Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe SOLIHA par téléphone au 0 800 400 240

Appels et services gratuits ou rendez-vous aux permanences de l'OPAH.

- Un technicien
  SOLIHA se rend
  à votre domicile
  et effectue
  un diagnostic
  GRATUIT, sans
  engagement.
- Votre conseiller SOLIHA vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- L'Anah et votre Collectivité vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention.

- Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux.
- Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.

## > Pour quels travaux?

- Économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- · Maintien à domicile et adaptation du logement.
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé.
- Rénovation pour louer.



Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

# Attention!



Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions!

## Périmètre:

Pour bénéficier des aides liées à l'OPAH, votre projet doit se situer dans le périmètre ci contre :

